

Séance du 20 octobre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet

Mme Taieb présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2015.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité pour l'année 2015 du Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak est présenté au conseil municipal.

Le S.I.V.U. Txakurak assure l'organisation administrative et comptable de l'activité de fourrière animale pour le compte de 19 communes : Anglet, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Briscous, Cambo-les-Bains, Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube, Urcoit, Urt, Villefranque, Halsou, Hasparren, Itxassou, Saint-Palais et Larressore.

La gestion de la fourrière intercommunale a été confiée à l'association Animaux Assistance Europe qui est dans le même temps chargée de la capture et de la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.

Le compte administratif 2015, adopté le 5 avril 2016, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de 25 060,54 € après intégration du résultat antérieur (22 856,82 €),
- un résultat excédentaire d'investissement de 6 300,61 € après intégration du résultat antérieur (5 386,82 €),
- soit un résultat cumulé positif de 31 361,15 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 260 121,28 € et comprennent principalement la participation versée à l'association Animaux Assistance Europe, qui s'élève à 230 899,60 € (220 000 € en 2014).

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent des contributions des communes membres : 262 325,00 € dont 65 462,60 € pour Bayonne.

Il n'y a pas eu de dépense d'investissement.

La balance générale du compte administratif 2015 est jointe à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial